BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE « MOLSHEIM IMMOBILIER »

9 Avenue de la Gare 67120 MOLSHEIM
contact@molsheim-immo.fr

HONORAIRES DE VENTE

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

Prix du bien TTC	Honoraires (TTC)
Jusqu'à 38 000€	3 900 €
De 38 000€ à 90 000€	10 %
De 90 000€ à 150 000€	9 %
De 150 000€ à 200 000€	8 %
De 200 000€ à 240 000€	7 %
De 240 000€ à 350 000€	6 %
Au-delà de 350 000€	5 %
Foncier	**10 %**

VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX

Prix de vente TTC	Honoraires (TTC)
Jusqu'à 160 000€	10 %
Au-delà de 160 000€	7 %

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20 %

La liste des prestations Standard, gestion et gestion+ sont disponibles sur simple demande dans votre agence MOLSHEIM- IMMOBILIER

Molsheim, 27 avril 2026

HONORAIRES LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé aupreneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitutionde son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excédercelui imputé au bailleur et **demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable** de la chose louée fixé par voie règlementaire et révisable chaque année*(article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).*

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraires de visites, de constitution du dossier et rédaction du bail	2/3 du loyer dans la limite de : 8€ TTC/m² en zone non tendue 10€ TTC/m² en zone tendue 12€ TTC/m² en zone très tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3€TTC / m²

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	2/3 du loyer dans la limite de : 8€ TTC/m² en zone non tendue 10€ TTC/ m² en zone tendue 12€ TTC/m² en zone très tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3€TTC / m²
Honoraires de négociation	0.50€ /m² dans la limite d'un loyer mensuel hors charges

Locaux Commerciaux
36% du loyer HT et hors charges à la charge du locataire

HONORAIRES GESTION HONORAIRES (TTC)	
Prestations Standard	7,2% du montant du quittancement
Prestations gestion+ (avec GLI)	9.4% du montant du quittancement

27/04/2026